



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 780-14**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 août 2020, le règlement suivant :

780-14 – Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 24 AOÛT 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA